

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton du BEAUSSET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 - 06 - 04

Séance du 3 juin 2014

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 26

L'an deux mille quatorze, le trois juin,

Représentés : 6

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire et sous la présidence de Madame Andrée SAMAT, Premier Adjoint.

OBJET :

Etaient présents :

Adjoints : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT, Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, BERTOIA, CIDALE, GIACALONE, LEITE, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER, NEGREL-SALLES, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, VALVERDE, VIDAL, Messieurs, BERNARD, GUEGUEN, LUCIANO, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

COMPTE
ADMINISTRATIF

EXERCICE 2013

ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

Etaient représentés :

Adjoints : Madame Michèle VANPEE (procuration à Monsieur Louis FERRARA, Monsieur Antoine BAGNO (Procuration à Monsieur Frédéric HERBAUT)

Conseillers Municipaux : Madame Elisabeth LALESART (procuration à Monsieur Jean-Luc BERNARD), Messieurs Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Madame Christine ORSINI), Patrice CATTUI (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Claude GIULIANO (procuration à Madame Michèle NEGREL-SALLES)

<<◇>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

En application des dispositions de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du Budget du service de l'Assainissement Collectif- exercice 2013 -

Dans le respect des dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal élit son Président de séance en la personne de Madame Andrée SAMAT.

Après consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en sa séance du 21 mai 2014

Après consultation de la Commission des Finances en sa séance du 23 mai 2014,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Louis FERRARA,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Adopte par :

25 Voix POUR

7 ABSTENTIONS

(Mesdames Elisabeth LALESART (procuration à Monsieur Jean-Luc BERNARD), Stéphanie LEITE, Monsieur Jean-Luc BERNARD) –

(Monsieur Claude GIULIANO (procuration à Madame Michèle NEGREL-SALLES), Madame Michèle NEGREL-SALLES,)

(Monsieur Philippe SERRE, Madame Marie-Pierre VALVERDE)

Le Compte Administratif du Service de l'Assainissement Collectif- Exercice 2013 – arrêté comme suit:

Section d'Exploitation

Dépenses	485 288,81
Recettes	1 243 665,83
Excédent	758 377,02

Section d'Investissement

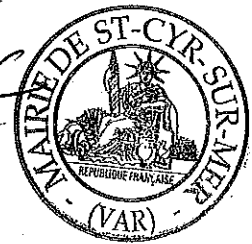
Dépenses	876 310,06
Recettes	1 360 293,32
Excédent	483 983,26

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Premier Adjoint

Andrée SAMAT



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100